

PERSONNEL DES HÔPITAUX VALAISANS – COVID-19

DAVANTAGE DE TRAVAIL, SANS CADRE LÉGAL

Le syndicat SCIV demande le retrait de l'Ordonnance fédérale du 20 mars dernier, qui stipule la non-limitation de la durée hebdomadaire de travail, ainsi que la suppression du régime légal des pauses pour le personnel soignant en charge du COVID-19. Le SCIV réclame également l'ouverture de discussions approfondies entre partenaires sociaux et autorités politiques pour négocier un cadre à même de garantir la santé et la sécurité du personnel soignant durant cette crise.

Une durée du travail illimité

Le Conseil fédéral a décidé, de manière unilatérale, de suspendre, pour le personnel œuvrant dans les services hospitaliers confrontés à une augmentation massive d'activité en lien avec le COVID-19, les protections légales minimales touchant à la durée du travail et aux pauses. La durée hebdomadaire du travail n'est désormais plus limitée pour ce personnel, confronté à des circonstances aussi extraordinaires que stressantes. Cette décision fait émerger le spectre d'un risque important de ne plus être en mesure de prodiguer des soins qualitatifs et sécurisés.

Retrait de l'ordonnance fédérale et discussion entre partenaires sociaux

Les SCIV demande à ce que l'ordonnance du 20 mars 2020 décidée sans consultation par le Conseil fédéral soit retirée de manière à ce que les protections sociales minimales nécessaires à prodiguer des soins de qualité et sécurisés soient garantis. En parallèle, le SCIV demande à ses partenaires de l'Hôpital du Valais, une réflexion complémentaire à celle du Conseil Fédéral, dans le but de protéger l'intégrité du personnel, en leur permettant malgré tout d'effectuer des horaires et repos adaptés. Cette discussion devrait s'étendre à l'ensemble du pays, pour que tout le personnel soignant en charge du COVID-19 bénéficie des mêmes protections et conditions de travail durant cette période de crise.

Le santé : un secteur en manque chronique et structurel de financement

Bien avant cette crise sanitaire, les partenaires sociaux avaient déjà tiré la sonnette d'alarme d'un hôpital public qui souffre de sous-financement chronique, avec pour conséquences des plaintes du personnel sur une dotation en souffrance avec les effets collatéraux que cela suppose. Force est de constater que celles et ceux qui hier faisaient les frais d'un financement insuffisant, sont celles et ceux qui aujourd'hui, se trouvent en première ligne, au péril de leur santé. Néanmoins, leur motivation à sauver des vies, ainsi que, probablement, tout un pan de notre économie, est sans faille. Nous tenons ici à les en remercier et à leur transmettre notre profonde gratitude.

Renseignements complémentaires

Laurent Mabillard, responsable secteur santé
Barbara Pfister, responsable secteur santé

079/415.25.58
076/432.40.59

Partenaire de :



Secrétariat général

Place du Midi 24 ■ 1950 Sion
info@sciv.ch ■ www.sciv.ch